



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°06

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ».

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Ce bilan - détaillé dans le tableau joint à la présente délibération - fait état de :

Dans le budget général :

=> **1 cession** pour une superficie de 1363 m² et un montant de 70 000,00 € TTC

=> **5 acquisitions** pour une superficie totale de 79 377 m² et un montant total de 124 310,86 € TTC

Dans le budget de la ZAC de la Marmoure :

=> **6 cessions** pour une superficie totale de 2462 m² et un montant de 135 106,54 € HT

=> **1 acquisition** pour une superficie de 2048 m² et un montant de 34 792,00 € HT

Il est proposé au conseil municipal *d'approuver le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2022.*


VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

VU le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2022 et annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le bilan des cessions et acquisitions tel qu'annexé,
- **décide** d'annexer ce bilan au compte administratif de l'exercice 2022

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 24 JAN. 2023
